

L'actu du jour

Pas fiables les alarmes de piscine ?

Les alarmes de piscine censées avertir les adultes si un enfant tombe à l'eau ne sont pas fiables*.



La plupart des alarmes de piscine vendues ne seraient pas fiables : elles ne se déclencheraient pas lorsqu'un enfant de 8 kilos tombe à l'eau/ AFP/© Patrick Bernard.

Depuis le 1er janvier, toutes les piscines enterrées doivent être dotées d'un système de sécurité pour éviter les noyades des enfants. La loi prévoit 45 000 euros d'amende pour les propriétaires qui ne respecteraient pas cette consigne. Beaucoup optent alors pour un système d'alarme, beaucoup moins cher et plus facile à installer, qu'une barrière ou un volet roulant. Mais la Commission de la sécurité des consommateurs vient de rendre un avis défavorable concernant ces alarmes, censées se déclencher quand un enfant de moins de 6 ans tombe à l'eau. Sur les six modèles les plus vendus, un seul, satisfait à la totalité des exigences. La moitié ne se déclenchent pas lors de la chute d'une masse de 8 kg dans l'eau (le poids le plus bas d'un enfant qui marche). Enfin, pour quatre marques d'alarme, le niveau sonore est insuffisant pour alerter correctement. La commission a demandé que ces alarmes ne fassent plus partie des systèmes de sécurité réglementaires. Le gouvernement n'a pas suivi son avis : il demande une enquête complémentaire et incite les propriétaires de piscine à privilégier les autres systèmes de sécurité. Il rappelle aussi que rien ne remplacera la vigilance des adultes.

* Selon la Commission de la sécurité des consommateurs, un organisme indépendant qui veille à la sécurité des consommateurs. Il recense les accidents de la vie courante, puis émet des avis sur tous les types d'objets et de produits utilisés dans la vie de tous les jours.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)